

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du 6 juin 2023, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté l'ordonnance suivante :

« Ordonnance visant à augmenter le montant total des subventions pouvant être accordées à une société pour l'année 2023 »

À la séance du 6 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Verdun décrète :

1. L'article 7 du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2023) (RCA23 210002) est modifié par le remplacement de « 192 000 \$ » par « 502 250 \$ ».

Cette ordonnance a été édictée en vertu de l'article 7 du *RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (EXERCICE FINANCIER 2023) (RCA23 210002)*

Donné à Verdun, le 13 juin 2023.

Diane Garand (original signé numériquement)

Diane Garand
Secrétaire d'arrondissement par intérim